

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1369****27 décembre 2003****SOMMAIRE**

<b>A.G.E. Crédit à l'Investissement Immobilier S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65694</b>	<b>Galaxy Grain Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65703</b>
<b>Actaris Capital S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65707</b>	<b>Grach S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65693</b>
<b>Actaris Expansion S.C.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65707</b>	<b>Harmonie Municipale Luxembourg-Gasperich (HMLG), A.s.b.l., Luxembourg-Gasperich . . . . .</b>	<b>65681</b>
<b>Au Bonheur des Dames chez Christiane, S.à r.l., Differdange . . . . .</b>	<b>65666</b>	<b>Henderson Horizon Fund, Munsbach . . . . .</b>	<b>65710</b>
<b>Bamalite S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65701</b>	<b>Hunter International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65705</b>
<b>Banque Degroof Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65709</b>	<b>IAM Trust, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65708</b>
<b>Banque Degroof Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65709</b>	<b>Ile aux Délices Gourmands, S.à r.l., Wiltz . . . . .</b>	<b>65669</b>
<b>BCS S.A., Liefrange . . . . .</b>	<b>65673</b>	<b>Inari Real Estate S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65699</b>
<b>BCS S.A., Liefrange . . . . .</b>	<b>65673</b>	<b>Inari Real Estate S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65700</b>
<b>BCS S.A., Liefrange . . . . .</b>	<b>65673</b>	<b>Interliner A.G., Weiswampach . . . . .</b>	<b>65672</b>
<b>Becket S.A., Windhof . . . . .</b>	<b>65705</b>	<b>International Hotel Licensing Company, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65706</b>
<b>Bhartiya International Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65697</b>	<b>International Product Company S.A., Weiswampach . . . . .</b>	<b>65708</b>
<b>Builders' Credit Reinsurance Company S.A., Steinfort . . . . .</b>	<b>65690</b>	<b>Intfideco S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65710</b>
<b>Builders' Credit Reinsurance Company S.A., Steinfort . . . . .</b>	<b>65692</b>	<b>J. Fischer &amp; Co A.G., Weiswampach . . . . .</b>	<b>65669</b>
<b>Cologne Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65702</b>	<b>Jaipur Corporation S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65703</b>
<b>Contractors' Casualty &amp; Surety Reinsurance Company S.A., Steinfort . . . . .</b>	<b>65697</b>	<b>KAP Global Publishers S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65672</b>
<b>Contractors' Casualty &amp; Surety Reinsurance Company S.A., Steinfort . . . . .</b>	<b>65699</b>	<b>KBC Money, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>65712</b>
<b>Country Paradise Design &amp; Consultancy S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65700</b>	<b>Keeley, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65684</b>
<b>Creutz &amp; Partners Global Asset Management A.G., Weiswampach . . . . .</b>	<b>65674</b>	<b>Keeley, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65686</b>
<b>Delimmobil S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65707</b>	<b>Lercom S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65708</b>
<b>Electra Partners (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65674</b>	<b>(The) LiquidityPlus Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>65712</b>
<b>Electra Partners (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65679</b>	<b>Ludo S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65666</b>
<b>Elmar Klein, S.à r.l., Wincrange . . . . .</b>	<b>65668</b>	<b>Marina S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65709</b>
<b>Enea Ose Participations S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65704</b>	<b>Maya House S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65688</b>
<b>Euro.Trafico S.A., Colmar-Berg . . . . .</b>	<b>65667</b>	<b>Merrill Lynch Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65687</b>
<b>Euro.Trafico S.A., Colmar-Berg . . . . .</b>	<b>65667</b>	<b>Nomina S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65704</b>
<b>Fimopriv Overseas Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65679</b>	<b>Pall Center S.A., Oberpallen . . . . .</b>	<b>65668</b>
<b>Finanpart S.A. . . . .</b>	<b>65708</b>	<b>Pall Center S.A., Oberpallen . . . . .</b>	<b>65668</b>
<b>First Cattle Co S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65702</b>	<b>PEP Fund Advisors S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65668</b>
<b>Forum 352, S.e.c.s., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65673</b>	<b>Peffermillen SPG, S.à r.l., Rumelange . . . . .</b>	<b>65672</b>
		<b>Peffermillen SPG, S.à r.l., Rumelange . . . . .</b>	<b>65672</b>
		<b>Pradera Greece, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65707</b>
		<b>Pradera Holdco, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65706</b>
		<b>Quintofin S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65667</b>
		<b>Remapa Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>65702</b>
		<b>Rocha Transports, S.à r.l., Ellange . . . . .</b>	<b>65689</b>

Shorender S.A., Luxembourg .....	65693	Tamaris Alternative Fund, Sicav, Luxembourg ...	65711
Shorender S.A., Luxembourg .....	65693	Tazm S.A., Luxembourg.....	65696
Sicav Best, Luxembourg.....	65710	Tekhnologia S.A., Luxembourg .....	65705
Sist Finance Holding S.A.....	65703	Teksid Aluminum Luxembourg S.à r.l., S.C.A., Lu-	
SOFRI, Société Foncière de Réalisation Immobilière S.A. ....	65706	xembourg .....	65671
Société d'Engineering et de Participations Immobilières S.A., Luxembourg .....	65692	TK Aluminum Luxembourg Finance, S.à r.l., Lu-	
Société d'Engineering et de Participations Immobilières S.A., Luxembourg .....	65692	xembourg .....	65701
Société Générale de Participations Agro-Alimentaires S.A., Luxembourg .....	65705	TK Aluminum US, S.à r.l., Luxembourg.....	65701
Sunotel S.A., Luxembourg.....	65701	Traco A.G., Weiswampach .....	65671
Synercom Company S.A., Luxembourg.....	65696	Transports Routiers N. Losch, S.à r.l., Cruchten ..	65695
		Trivega Immobilière, S.à r.l., Waldbredimus .....	65666
		Vinesmith S.A., Larochette .....	65704
		Virtbauer & Fischer A.G., Weiswampach.....	65671

**LUDO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 80.935.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société,  
qui s'est tenue le 22 août 2003 au siège social*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de LUDO S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2002;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;

- d'affecter les résultats comme suit:

- à la réserve légale .....	659.683,92 EUR
- en report à nouveau .....	508.448.861,19 EUR
- distribution de dividendes d'un montant de .....	1.308.632,84 EUR

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 22 août 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00537. Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081816.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

**AU BONHEUR DES DAMES CHEZ CHRISTIANE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4601 Differdange, 30, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 65.386.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Signature.

(081707.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

**TRIVEGA IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 73.124.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(081756.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

**QUINTOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 53.132.

Les statuts coordonnés au 28 juin 2002, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02523, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081893.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

**EURO.TRAFICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 37, avenue Gordon Smith.  
R. C. Luxembourg B 54.215.

L'an deux mille trois, le onze novembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société EURO.TRAFICO S.A., société anonyme ayant son siège social à L-7740 Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 54.215,

dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Redange/Attert, en date du 10 juillet 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio Fionda, industriel, demeurant à Cervaro, Italie, Fraz. Ne Sordella, 4, qui désigne comme secrétaire Madame Véronique Mehly-Baraton, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Uschi Lies, clerc de notaire, demeurant à Rollingen/Mersch.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions sont renseignés sur une liste de présences, laquelle, après avoir été signées ne varietur, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte.

Monsieur le président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présences sus-mentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote la résolution suivante:

*Transfert du siège*

Le siège de la société est transféré à l'adresse suivante:

L-7740 Colmar-Berg, 37, avenue Gordon Smith.

Dès lors, la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est à L-7740 Colmar-Berg, 37, avenue Gordon Smith.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes. Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et résidences, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Fionda, V. Mehly-Baraton, U. Lies, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 13 novembre 2003, vol. 427, fol. 81, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 2 décembre 2003.

C. Mines.

(079798.3/225/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

**EURO.TRAFICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 37, avenue Gordon Smith.  
R. C. Luxembourg B 54.215.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés suite à l'assemblée générale du 11 novembre 2003, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 2 décembre 2003.

Signature.

(079799.3/225/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

**PALL CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8552 Oberpallen, route d'Arlon.  
R. C. Diekirch B 93.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 novembre 2003, réf. LSO-AK03525, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 17 novembre 2003.

Pour PALL CENTER S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(903167.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 décembre 2003.

---

**PALL CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8552 Oberpallen, route d'Arlon.  
R. C. Diekirch B 93.577.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 novembre 2003*

L'assemblée générale ordinaire de PALL CENTER S.A. a pris ce jour à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Sont réélus administrateurs pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Mathias Wickler, administrateur-délégué, demeurant à Ingeldorf;
- Madame Christiane Wickler, administrateur-délégué, demeurant à Ingeldorf;
- Monsieur Jeff Franck, administrateur, demeurant à Ingeldorf.

Est réélu réviseur d'entreprise pour une durée de 6 ans la société:

- FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l. avec siège social à 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig.

Itzig, le 25 novembre 2003.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01288. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(903168.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 décembre 2003.

---

**ELMAR KLEIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9780 Wintrange, 76, rue Principale.  
R. C. Diekirch B 4.900.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 31 octobre 2003, réf. DSO-AJ00200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wintrange, le 30 octobre 2003.

E. Klein.

(903172.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2003.

---

**PEP FUND ADVISORS S.A., Société Anonyme.**

**Capital souscrit: EUR 75.000,-.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 86.622.

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 octobre 2003 il résulte que:

- La démission de Messieurs Hanspeter Portner, Krankenhausweg 11, CH-3123 Belp et Erich Perroulaz, Mattackerweg 25, CH-3073 Gümligen de leur poste d'administrateurs est acceptée et la décharge leur est donnée avec effet au 31 octobre 2003.

- Sont nommés administrateurs en leur remplacement, Messieurs Pascal Horn, Worbstrasse 312, CH-3073 Gümligen et Marcel Carl Steinegger, Kreuzstrasse 41, CH-8802 Kilchberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01609. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081633.3/1026/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**J. FISCHER & CO A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot.  
H. R. Diekirch B 5.044.

*Beschluss des Verwaltungsrates**I.*

Die Mitglieder des Verwaltungsrates der J. FISCHER & CO AG mit dem Sitz in 40, route de Clervaux, L-9990 Weiswampach eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister des Bezirksgerichtes von und zu Diekirch, Sektion B, Nr. 5.044.

halten eine Verwaltungsratssitzung ab. Sie verzichten dabei auf die Einhaltung aller Vorschriften für deren Einberufung und beschliessen einstimmig was folgt:

*II.*

Der Sitz der Gesellschaft wird mit Wirkung ab 1. November 2003 von 40, route de Clervaux, L-9990 Weiswampach nach 126, route de Stavelot, L-9991 Weiswampach verlegt.

Weitere Beschlüsse werden nicht gefasst.

Weiswampach, am 1. November 2003.

T. Rumplmayr, R. Rumplmayr, G. Korr.

Enregistré à Diekirch, le 4 décembre 2003, réf. DSO-AL00041. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(903174.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2003.

**ILE AUX DELICES GOURMANDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9521 Wiltz, 6, rue de la Fontaine.  
R. C. Diekirch B 97.269.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

Monsieur Patrick Daniel Laflotte, commerçant et agent commercial, demeurant à L-9648 Erpeldange, 17, rue Nic. Schildermans,

Monsieur Roger Nicolas Gallez, cuisinier, demeurant à F-57660 Biding, 71, Impasse des Jardins,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux, comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de ILE AUX DELICES GOURMANDS, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Wiltz.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant-snack-café avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Elle pourra créer des succursales et/ou des filiales tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (EUR 12.400,-) Euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre (EUR 124,-) Euros, chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents (EUR 12.400,-) Euros se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Patrick Laflotte, cinquante parts . . . . .	50
Monsieur Roger Gallez cinquante parts . . . . .	50
Total: cent parts . . . . .	100

**Art. 6.** Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 10.** L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quatre.

**Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

#### *Frais*

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à mille cent cinquante (EUR 1.150,-) Euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Monsieur Patrick Laflotte est nommé gérant administratif et Monsieur Roger Gallez, est nommé gérant technique de la société.

- Le gérant technique aura tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances pour des montants ne dépassant pas deux mille (EUR 2.000,-) Euros. En cas d'opération dont le montant serait supérieur à deux mille (EUR 2.000,-) Euros, la société sera valablement engagée par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

- L'adresse du siège de la société est fixée à L-9521 Wiltz, 6, rue de la Fontaine.

- Il sera créé par la suite une succursale ayant son siège à B-6600 Bras/Bastogne, 13, route de Wiltz.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-D. Laflotte, R.-N. Gallez, U. Tholl

Enregistré à Mersch, le 20 novembre 2003, vol. 425, fol. 93, case 4. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 décembre 2003.

U. Tholl.

(903178.3/232/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2003.

**TRACO A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot.  
H. R. Diekirch B 93.120.

—  
*Beschluss des Verwaltungsrates*

*I.*

Die Mitglieder des Verwaltungsrates der TRACO AG mit dem Sitz in 40, route de Clervaux, L-9990 Weiswampach eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister des Bezirksgerichtes von und zu Diekirch, Sektion B, Nr. 5.345.

halten eine Verwaltungsratssitzung ab. Sie verzichten dabei auf die Einhaltung aller Vorschriften für deren Einberufung und beschliessen einstimmig was folgt:

*II.*

Der Sitz der Gesellschaft wird mit Wirkung ab 1. November 2003 von 40, route de Clervaux, L-9990 Weiswampach nach 126, route de Stavelot, L-9991 Weiswampach verlegt.

Weitere Beschlüsse werden nicht gefasst.

Weiswampach, am 1. November 2003.

T. Rumplmayr, R. Rumplmayr, G. Korr.

Enregistré à Diekirch, le 4 décembre 2003, réf. DSO-AL00040. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(903175.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2003.

---

**VIRTBAUER & FISCHER A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot.  
H. R. Luxemburg B 91.907.

—  
*Beschluss des Verwaltungsrates*

*I.*

Die Mitglieder des Verwaltungsrates der VIRTBAUER & FISCHER AG mit dem Sitz in 40, route de Clervaux, L-9990 Weiswampach eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister des Bezirksgerichtes von und zu Diekirch, Sektion B, Nr. 4.828.

halten eine Verwaltungsratssitzung ab. Sie verzichten dabei auf die Einhaltung aller Vorschriften für deren Einberufung und beschliessen einstimmig was folgt:

*II.*

Der Sitz der Gesellschaft wird mit Wirkung ab 1. November 2003 von 40, route de Clervaux, L-9990 Weiswampach nach 126, route de Stavelot, L-9991 Weiswampach verlegt.

Weitere Beschlüsse werden nicht gefasst.

Weiswampach, am 1. November 2003.

T. Rumplmayr, R. Rumplmayr, G. Korr.

Enregistré à Diekirch, le 2 décembre 2003, réf. DSO-AL00014. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(903176.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2003.

---

**TEKSID ALUMINUM LUXEMBOURG S.à r.l., S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 87.906.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 novembre 2003*

- L'Assemblée approuve les rapports du Gérant et du Conseil de Surveillance.
- L'Assemblée donne décharge au Gérant et au Conseil de Surveillance pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la société.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01472. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(081653.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**PEFFERMILLEN SPG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3716 Rumelange, 2, rue de la Croix.  
R. C. Diekirch B 6.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK06028, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour PEFFERMILLEN SPG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(903180.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2003.

---

**PEFFERMILLEN SPG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3716 Rumelange, 2, rue de la Croix.  
R. C. Diekirch B 6.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK06029, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour PEFFERMILLEN SPG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(903181.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2003.

---

**INTERLINER A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot.  
H. R. Luxemburg B 92.358.

—  
*Beschluss des Verwaltungsrates*

*I.*

Die Mitglieder des Verwaltungsrates der INTERLINER AG mit dem Sitz in 40, route de Clervaux, L-9990 Weiswampach eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister des Bezirksgerichtes von und zu Diekirch, Sektion B, Nr. 2.478.

halten eine Verwaltungsratssitzung ab. Sie verzichten dabei auf die Einhaltung aller Vorschriften für deren Einberufung und beschliessen einstimmig was folgt:

*II.*

Der Sitz der Gesellschaft wird mit Wirkung ab 1. November 2003 von 40, route de Clervaux, L-9990 Weiswampach nach 126, route de Stavelot, L-9991 Weiswampach verlegt.

Weitere Beschlüsse werden nicht gefasst.

Weiswampach, am 1. November 2003.

T. Rumplmayr, R. Rumplmayr, G. Korr.

Enregistré à Diekirch, le 2 décembre 2003, réf. DSO-AL00015. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(903177.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2003.

---

**KAP GLOBAL PUBLISHERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 89.452.

En date du 17 novembre 2003, les actionnaires ont nommé au poste de commissaire aux comptes KPMG ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2004 en remplacement de DELOITTE & TOUCHE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01598. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(081622.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**BCS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9665 Liefrange, 7, rue Hodaerchen.  
R. C. Diekirch B 4.868.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 11 décembre 2003, réf. DSO-AL00070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Liefrange, le 11 décembre 2003.

Signature.

(903184.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2003.

---

**BCS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9665 Liefrange, 7, rue Hodaerchen.  
R. C. Diekirch B 4.868.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 11 décembre 2003, réf. DSO-AL00071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Liefrange, le 11 décembre 2003.

Signature.

(903183.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2003.

---

**BCS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9665 Liefrange, 7, rue Hodaerchen.  
R. C. Diekirch B 4.868.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 11 décembre 2003, réf. DSO-AL00072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Liefrange, le 11 décembre 2003.

Signature.

(903182.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2003.

---

**FORUM 352, S.e.c.s., Société en commandite simple (en liquidation).**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 57.556.

—  
*Extrait de l'assemblée générale tenue à Luxembourg en date du 28 novembre 2003*

*Première résolution*

Les actionnaires reconnaissent avoir pris connaissance des résultats de liquidation, des bilans et comptes de profits au 31 décembre 2002, du rapport du liquidateur et des causes qui ont empêché la clôture de liquidation avant ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

Compte tenu de l'avancement de la liquidation justifiée par la situation comptable à ce jour, les associés décident de nommer M. Daniel Schwall demeurant à 28, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg en qualité de commissaire vérificateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au liquidateur pour faire les démarches en vue de la tenue de l'assemblée de dissolution de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Experts Comptables et Fiscaux

Réviseurs d'Entreprises

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02102. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081675.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---



ers or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a General Meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a General Meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a General Meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next General Meeting.»

2. To amend article 8 of the Articles of Associations, so that article 8 will read as follows:

«**Art. 8.** The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A Meeting of the board of directors shall be convened at any time by the chairman or at the request of not less than two directors.

Any director may participate in any Meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the Meeting to hear one another. Any participation to a conference call or similar means of communication must be initiated and chaired by a Luxembourg resident director located in Luxembourg, which is equivalent to a participation in person at such Meeting. The Meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held Meeting of the Board of directors. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A Meeting of the Board of directors held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

The resolutions of the board of directors shall be adopted by the majority of the directors present or represented.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least three out of five directors are present or represented at a Meeting of the board of directors, with the special condition that one director A and at least two directors B must be present or represented to establish the said quorum. Furthermore, a director B can appoint any director A or B to represent him at a Board of Directors' Meeting. A director A can only appoint any other director A to represent him at a Board of directors' Meeting.»

3. To amend article 10 of the Articles of Associations, so that article 10 will read as follows:

«**Art. 10.** The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of one director A and at least one director B or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorised signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.»

4. To accept the resignation of the actual directors and discharge.

5. To appoint new directors.

6. To transfer the registered office of the company from L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, to L-2340 Luxembourg, 14-16 Rue Philippe II.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present General Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting decides to amend article 7 of the Articles of Associations, so that article 7 will read as follows:

«**Art. 7.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, director(s) A and director(s) B, with the specificity, that, the directors A are not resident of the United Kingdom, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a General Meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a General Meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a General Meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next General Meeting.»

*Second resolution*

To amend article 8 of the Articles of Associations, so that article 8 will read as follows:

«**Art. 8.** The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A Meeting of the board of directors shall be convened at any time by the chairman or at the request of not less than two directors.

Any director may participate in any Meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the Meeting to hear one another. Any participation to a conference call or similar means of communication must be initiated and chaired by a Luxembourg resident director located in Luxembourg, which is equivalent to a participation in person at such Meeting. The Meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held Meeting of the Board of directors. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A Meeting of the Board of directors held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

The resolutions of the board of directors shall be adopted by the majority of the directors present or represented.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least three out of five directors are present or represented at a Meeting of the board of directors, with the special condition that one director A and at least two directors B must be present or represented to establish the said quorum. Furthermore, a director B can appoint any director A or B to represent him at a Board of Directors' Meeting. A director A can only appoint any other director A to represent him at a Board of directors' Meeting.»

*Third resolution*

The General Meeting decides to amend article 10 of the Articles of Associations, so that article 10 will read as follows:

«**Art. 10.** The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of one director A and at least one director B or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorised signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.»

*Fourth resolution*

The General Meeting decides to accept the resignation of:

Director A:

- HALSEY, S.à r.l., with registered office at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Directors B:

- Mrs Connie Helyar, managing director, residing at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3ZD.

- Mrs Kristel Segers, company director, residing at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, and decides to grant full discharge to them for the exercise of their mandates.

*Fifth resolution*

The General Meeting decides to appoint as new directors:

Directors A:

- Mr David Harvey, chartered accountant, born in London on April 30, 1947, residing at Rock House, Gardiners Road 2b, Gibraltar,

- Mrs Kristel Segers, company director, born in Turnhout on October 8, 1959, residing at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg,

Directors B:

- Mr Steve Ozin, Director of Finance, born in London on December 7, 1962, with professional address at 65 Kingsway, London, WC2B 6QT, UK,

- Mr Steve O'Keefe, Director of Taxation, born in London on 24/08/1954, with professional address at 65 Kingsway, London, WC2B 6QT, UK,

- Ms Julie Jones, Assistant Director, born in Glasgow on May 6, 1969, with professional address at Alexander House 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Channel Island GY1 3ZD.

Their terms of office will expire after the annual Meeting of shareholders of the year 2009, which will approve the annual accounts at December 31, 2008.

*Sixth resolution*

The General Meeting decides to transfer the registered office of the company from L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, to L-2340 Luxembourg, 14-16 Rue Philippe II.

There being no further business, the Meeting is terminated.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its present deed, is approximately one thousand five hundred Euros (1.500,- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le trente octobre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELECTRA PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 23 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 391 du 29 mai 2001.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Séverine Michel, employée privée, demeurant à Hellange, qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

## 1. Modifier l'article 7 des statuts de sorte qu'il sera lu comme suit:

«**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, administrateur(s) A et administrateur(s) B, avec cette spécificité que les gérants A ne seront pas résidents en Grande Bretagne, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'Assemblée Générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'Assemblée Générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine Assemblée.»

## 2. Modifier l'article 8 des statuts de sorte qu'il sera lu comme suit:

«**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Les administrateurs peuvent participer à toutes réunions du Conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute réunion tenue par conférence téléphonique devra être initiée et présidée par un administrateur demeurant au Luxembourg. Elle sera alors équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Les résolutions du conseil d'administration seront adoptées à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Le Conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si trois administrateurs parmi cinq administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du Conseil d'administration, avec la condition spéciale que un administrateur A et au moins deux administrateurs B devront composer ce dit quorum.

Par ailleurs, un administrateur B pourra désigner un administrateur B ou un autre administrateur A pour le représenter à un conseil d'administration. Un administrateur A ne pourra désigner qu'un autre administrateur A pour le représenter à un conseil d'administration.»

## 3. Modifier l'article 10 des statuts de sorte qu'il sera lu comme suit:

«**Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur A et d'au moins un administrateur B, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

## 4. Accepter la démission des administrateurs actuels et décharge.

## 5. Nommer de nouveaux administrateurs.

## 6. Transférer le siège social de L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, à L-2340 Luxembourg, 14-16 Rue Philippe II.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts de sorte qu'il sera lu comme suit:

«**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, administrateur(s) A et administrateur(s) B, avec cette spécificité que les gérants A ne seront pas résidents en Grande Bretagne, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'Assemblée Générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'Assemblée Générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine Assemblée.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts de sorte qu'il sera lu comme suit:

«**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Les administrateurs peuvent participer à toutes réunions du Conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute réunion tenue par conférence téléphonique devra être initiée et présidée par un administrateur demeurant au Luxembourg. Elle sera alors équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Les résolutions du conseil d'administration seront adoptées à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Le Conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si trois administrateurs parmi cinq administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du Conseil d'administration, avec la condition spéciale qu'un administrateur A et au moins deux administrateurs B devront composer ce dit quorum.

Par ailleurs, un administrateur B pourra désigner un administrateur B ou un autre administrateur A pour le représenter à un conseil d'administration. Un administrateur A ne pourra désigner qu'un autre administrateur A pour le représenter à un conseil d'administration.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts de sorte qu'il sera lu comme suit:

«**Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur A et d'au moins un administrateur B, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuels:

Administrateur A:

- HALSEY, S.à r.l., dont le siège social est établi à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy

Administrateurs B:

- Madame Connie Helyar, administrateur-délégué, demeurant à Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes, GY1 3ZD

- Madame Kristel Segers, administrateur de Route de Longwy,

et de leur donner décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions.

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide de nommer de nouveaux administrateurs:

Administrateurs A:

1) Monsieur David Harvey, chartered accountant, né à Londres, le 30 avril 1947, demeurant à Rock House, Gardiners Road 2b, Gibraltar,

2) Madame Kristel Segers, administrateur de sociétés, née à Turnhout, le 8 octobre 1959, demeurant à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Administrateurs B:

- Monsieur Steve Ozin, Director of Finance, né à Londres, le 7 décembre 1962, avec adresse professionnelle à 65 Kingsway, London, WC2B 6QT, UK,

- Monsieur Steve O'Keefe, Director of Taxation, né à Londres, le 24 août 1954, avec adresse professionnelle à 65 Kingsway, London, WC2B 6QT, UK,

- Madame Julie Jones, Assistant Director, née à Glasgow le 6 mai 1969, avec adresse professionnelle à Alexander House 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes, GY1 3ZD.

Leur mandat expirera après l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui sera en principe tenue en 2009 et qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2008.

#### *Sixième résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, à L-2340 Luxembourg, 14-16 Rue Philippe II.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Singé: S. Michel, M. Strauss, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, vol. 141S, fol. 8, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003.

G. Lecuit.

(082281.3/220/274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

---

**ELECTRA PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 78.851.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003.

G. Lecuit.

(082284.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

---

**FIMOPRIV OVERSEAS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 97.073.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit des Bahamas WALDER INTERNATIONAL INC., avec siège social à Nassau, 50, Shirley Street, P.O. Box CB 13937, (Bahamas),

ici représentée par Monsieur Patrick Rochas, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

La prédite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès qualité, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme holding sous la dénomination de FIMOPRIV OVERSEAS HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'Article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3<sup>ième</sup> jeudi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'Article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants précités ont souscrits aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société de droit des Bahamas WALDER INTERNATIONAL INC., avec siège social à Nassau, 50, Shirley Street, P.O. Box CB 13937, (Bahamas), trente actions, .....	30
2.- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, une action, .....	1
Total: trente et une actions, .....	31

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, né à Chatou, (France), le 21 avril 1953, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian;
  - b) Monsieur Stéphane Liégeois, employé privé, né à Saint Mard, (Belgique), le 16 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian;
  - c) Monsieur Maurice Houssa, administrateur de sociétés, né à Luluabourg, (République Démocratique du Congo), le 25 avril 1959, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - La société anonyme MAZARS, avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 56.248).
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.
- 5.- Le siège social est établi à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Rochas, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 novembre 2003, vol. 525, fol. 19, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> décembre 2003.

J. Seckler.

(079172.3/231/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

### **HARMONIE MUNICIPALE LUXEMBOURG-GASPERICH (HMLG), Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2451 Luxembourg-Gasperich, 2, rue G. Rossini.

R. C. Luxembourg F 282.

#### STATUTS

Entre les soussignés:

Nom, Prénom	Profession	Domicile	Nationalité
Brodala Christine	sans	L-2155 Luxembourg, 159, Millewé	luxembourgeoise
Brodala Mario	ouvrier	L-2155 Luxembourg, 159, Millewé	luxembourgeoise
Defrang Fernand	employé privé	L-3317 Bergem, 29, Steewee	luxembourgeoise
Gilbertz Christiane	ouvrière	L-2713 Luxembourg, 11, rue Weimerskirch	luxembourgeoise
Glesener Claude	employé CFL	L-2166 Luxembourg, 1, rue Mozart	luxembourgeoise
Klein Monique	sans	L-2155 Luxembourg, 167, Millewé	luxembourgeoise
Klein Léon	ouvrier comm.	L-2155 Luxembourg, 167, Millewé	luxembourgeoise
Marchal-Isekin Monique	sans	L-2155 Luxembourg, 158, Millewé	luxembourgeoise
Redinger Denise	retraîtée	L-2322 Luxembourg, 36, rue Pensis	luxembourgeoise
Schneiders Bernard	ouvrier comm.	L-2356 Luxembourg, 29, rue de Pulvermühle	luxembourgeoise
Weiz Nico	fonctionnaire	L-8035 Strassen, 1, rue des Muguets	luxembourgeoise

et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il a été créé une association sans but lucratif régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association a été fondée à Gasperich en date du 1<sup>er</sup> juillet 1960 sous la dénomination FANFARE GASPERICH. L'assemblée générale du 10 janvier 1980 a modifié la dénomination en HARMONIE MUNICIPALE GASPERICH.

Par les présentes la société est constituée en association sans but lucratif sous la dénomination de HARMONIE MUNICIPALE LUXEMBOURG-GASPERICH, A.s.b.l., nommée par la suite HMLG, suivant les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928, telle que modifiée, sur les associations et fondations sans but lucratif. Sa durée est illimitée.

**Art. 2.** Le siège de l'association se trouve à Luxembourg-Gasperich.

**Art. 3.** L'association a pour objet de développer et de promouvoir la pratique musicale et la formation musicale, ainsi que par extension, toutes activités qui se rapportent à la vie musicale et socioculturelle. Elle contribuera notamment à l'animation des festivités publiques locales.

**Art. 4.** Seul le patrimoine de l'association répond des engagements contractés en son nom, sans qu'aucun de ses membres ne puisse être rendu personnellement responsable.

**Art. 5.** L'association se compose de membres actifs, de membres inactifs, de membres honoraires et de membres donateurs. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à trois.

Les membres payent une cotisation annuelle fixée chaque année par l'assemblée générale. La cotisation annuelle ne pourra pas dépasser le montant de 25,- EUR (vingt-cinq euros).

Sont membres actifs les musiciens et les membres du conseil d'administration. Les musiciens sont admis sur demande par le conseil d'administration.

Membres inactifs sont les personnes qui soutiennent l'association par le paiement de la cotisation annuelle.

Les membres donateurs sont des personnes qui font acte de donation à l'HMLG, qui accepte, des dons ou des legs en moyens liquides et/ou matériels. Ils sont nommés par le conseil d'administration.

Il ne sera pas fixé de cotisations pour les membres donateurs. Tous les dons et legs seront consignés dans un article de budget spécial, qui fera partie intégrante du budget annuel.

Le titre de membre honoraire peut être attribué aux membres actifs méritants qui ont quitté leurs fonctions. Ils sont nommés par le conseil d'administration.

**Art. 6.** Les personnes qui désirent devenir membre de l'association présentent une demande d'admission au conseil d'administration qui statue sur le bien-fondé de cette demande.

**Art. 7.** La qualité de membre se perd:

- a) par démission volontaire;
- b) en cas de non-paiement de la cotisation, trois mois après sommation de paiement dûment notifiée par lettre recommandée;
- c) par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts de l'association, ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et aux règlements pris en exécution des statuts, ni aux résolutions adoptées par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de l'exclusion à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés. Le membre sera suspendu de toute fonction des décision du conseil d'administration.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

**Art. 8.** Les membres actifs, inactifs, honoraires et donateurs forment l'assemblée générale. Le président, assisté par les administrateurs, préside l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, le vice-président dirigera la réunion. En l'absence du vice-président la direction sera reprise par le membre le plus ancien en rang ou par le secrétaire. Lors d'un vote, secret ou à mainlevée, chaque membre dispose d'une seule voix. Il est loisible à chaque membre de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre moyennant procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis de représenter plus d'un membre. Le vote actif est réservé aux membres âgés de plus de seize ans accomplis.

**Art. 9.** L'assemblée générale a pour mission d'apporter des modifications aux statuts, d'arrêter les règlements à prendre en exécution des statuts, de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration et les vérificateurs des comptes, d'approuver les rapports annuels, de fixer le montant de la cotisation annuelle à charge des membres, d'arrêter le budget des recettes et des dépenses, de discuter les propositions présentées par les membres, de décider de l'exclusion des membres et de décider le cas échéant la dissolution de l'association.

**Art. 10.** L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les trois mois de la clôture de l'exercice. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date. Il peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Une assemblée générale doit être convoquée si un cinquième des membres en fait la demande.

**Art. 11.** Les convocations contiendront l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le conseil d'administration et se feront par simple lettre au moins cinq jours à l'avance. Toute proposition signée par un vingtième des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 12.** L'assemblée est valablement constituée, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts. L'assemblée décide par vote secret ou à mainlevée. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Les décisions sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts.

**Art. 13.** Les décisions de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal, conservé par le secrétaire au siège où tous les membres et les tiers peuvent en prendre connaissance.

**Art. 14.** Les modifications aux statuts se font conformément aux dispositions de la prédite loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres majeurs au minimum et quinze membres au maximum, élus par l'assemblée générale à la majorité des voix des membres présents ou représentés, pour une durée de deux ans. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables. Les nouvelles candidatures doivent être présentées par écrit ou verbalement au conseil d'administration avant le début de l'assemblée générale.

La moitié du conseil d'administration est renouvelable à raison de 50%. Pour la première année la moitié des mandats au conseil d'administration se limitera à une année. Il sera procédé par tirage au sort pour définir les membres sortants. Le conseil d'administration procède à l'élection par simple majorité d'un président (m/f), d'un vice-président (m/f), d'un secrétaire (m/f) et d'un trésorier (m/f) en présence d'une ou de plusieurs candidatures. En l'absence de candidatures les président, vice-président, secrétaire et trésorier sont désignés par le conseil d'administration. En cas d'égalité de vote, un deuxième scrutin sépare les candidats. En cas d'égalité de vote au deuxième scrutin le candidat le plus âgé est élu.

En cas de vacance par démission ou par décès d'un membre du conseil d'administration le premier candidat suppléant de la dernière assemblée générale lui succède de plein droit et achève le mandat de son prédécesseur.

**Art. 16.** Le conseil d'administration peut à tout moment, mais seulement pour l'exercice en cours, coopter un membre. Ce membre coopté participe aux travaux du conseil d'administration avec voix consultative. Pour le cas où il n'existe pas de candidat suppléant conformément à l'article 15 des statuts, le membre coopté, confirmé par la prochaine assemblée générale, achèvera de plein droit le mandat vacant.

**Art. 17.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins une fois par trimestre. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter.

Le directeur de l'orchestre peut assister aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

**Art. 18.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts, est de la compétence du conseil. Il prend ses décisions à la majorité des voix. Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires de son choix.

**Art. 19.** A l'égard des tiers, l'association est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. Pour les quittances la seule signature d'un des administrateurs est suffisante. Les cartes de membres sont signées par le président/vice-président et le trésorier.

**Art. 20.** Le conseil d'administration peut élaborer un règlement interne régissant le bon fonctionnement interne de l'orchestre, la participation des membres aux répétitions et manifestations de l'association et l'attribution et le retrait d'un instrument ou de tout bien appartenant à l'association.

**Art. 21.** Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice qui est fixée au 31 décembre. La gestion du trésorier est contrôlée par deux ou trois vérificateurs des comptes majeurs qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui sont désignés chaque année par l'assemblée générale.

**Art. 22.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Exceptionnellement le premier exercice prendra comme date de départ le premier février 2003 et couvrira l'année 2003 jusqu'au trente et un décembre.

**Art. 23.** La dissolution de l'association s'opère conformément aux articles 20 et 22 de la loi du 28 avril 1928, telle que modifiée.

Pour ce faire l'assemblée générale désignera un conseil des sages parmi les anciens membres actifs qui auront pour mission de procéder à la liquidation et de rendre compte.

En cas de liquidation de l'association l'actif sera versé à l'Office Social de la Ville de Luxembourg.

**Art. 24.** Les présents statuts remplacent les statuts antérieurs qui sont annulés.

**Art. 25.** Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la prédite loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Fait à Luxembourg-Gasperich le 31 janvier 2003.

N. Weiz / B. Schneiders / C. Glesener / F. Defrang

*Le président / Le vice-président / Le secrétaire / Le trésorier*

C. Brodala / M. Brodala / M. Klein / L. Klein / M. Marchal / D. Redinger / L. Weber

*Les membres du Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL01142. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079542.3/000/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

**KEELEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 94.461.

In the year two thousand three, the thirtieth day of October.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ELECTRA EUROPEAN FUND LP, registered under number 140, having its registered office at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3ZD,  
here represented by Mrs Séverine Michel, private employee, residing in Hellange,  
by virtue of a proxy given on October 30, 2003 in Guernsey.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:  
- that it is the sole actual shareholder of KEELEY, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a notarial deed on June 26, 2003, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations* number 814 of August 5, 2003;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to amend article 8 of the Articles of Associations, so that article 8 will read as follows:

«**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers A and managers B, with the specificity, that, the managers A are not resident of the United Kingdom. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 8 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and at least one manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any conference call or similar means of communication must be initiated and chaired by a manager located in Luxembourg the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least three out of five managers are present or represented at a meeting of the board of managers, with the special condition that one manager A and at least two managers B must be present or represented to establish the said quorum. Furthermore, a Manager B can appoint any Manager A or B to represent him at a Board of Managers' Meeting. A Manager A can only appoint any other Manager A to represent him at a Board of Managers' Meeting.»

*Second resolution*

The sole shareholder decides to accept the resignation of:

*Managers A*

- Miss Kristel Segers, company director, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,
- Mr David Harvey, Chartered Accountant, residing in Rock House, 2B Gardiners Road, Gibraltar.

*Managers B*

- Mrs Constance Adèle Elizabeth Helyar, managing director, with professional address at Alexander House, 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3ZD, Channel Islands,  
and decides to grant full discharge to them for the exercise of their mandates.

*Third resolution*

The sole shareholder decides to appoint as new managers for an unlimited period:

*Managers A*

- Mr David Harvey, chartered accountant, born in London on April 30, 1947, residing at Rock House, Gardiners Road 2B, Gibraltar,
- Mrs Kristel Segers, company director, born in Turnhout on October 8, 1959, residing at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

*Managers B*

- Mr Steve Ozin, Director of Finance, born in London on December 7, 1962, with professional address at 65 Kingsway, London, WC2B 6QT, UK,
- Mr Steve O'Keefe, Director of Taxation, born in London on 24/08/1954, with professional address at 65 Kingsway, London, WC2B 6QT, UK.
- Mrs Julie Jones, Assistant Director, born in Glasgow on May 6, 1969, with professional address at Alexander House 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3ZD.

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty euro (750.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil trois, le trente octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ELECTRA EUROPEAN FUND LP, enregistrée sous le numéro 140, dont le siège social est établi à Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes, GY1 320, ici représentée par Madame Séverine Michel, employée privée, demeurant à Hellange, en vertu d'une procuration datée du 30 octobre 2003, à Guernesey.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société KEELEY, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié, en date du 26 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 814 du 5 août 2003;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer l'article 8 des Statuts de la société, de sorte que l'article 8 aura la teneur suivante:

«**Art. 8.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants A et de gérants B avec cette spécificité que les gérants A ne seront pas résidents en Grande-Bretagne. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et de au moins un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute réunion tenue par conférence téléphonique devra être initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg. Elle sera alors équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres,

téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si trois gérants parmi cinq gérants sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de gérance, avec la condition spéciale qu'un gérant A et au moins deux gérants B devront composer ce dit quorum.

Par ailleurs, un gérant B pourra désigner un gérant B ou un autre gérant A pour le représenter à un conseil de gérance. Un gérant A ne pourra désigner qu'un autre gérant A pour le représenter à un conseil de gérance.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission des gérants actuels:

*Gérants A*

- Mademoiselle Kristel Segers, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

- Monsieur David Harvey, «Chartered Accountant», demeurant à Rock House, 2B Gardiners Road, Gibraltar.

*Gérant B*

- Madame Constance Adèle Elizabeth Helyar, «managing director», avec adresse professionnelle à Alexander House, 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernesey GY1 3ZD, Channel Islands,

et de leur donner décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de nommer de nouveaux gérants pour une durée illimitée:

*Gérants A*

1) Monsieur David Harvey, «chartered accountant», né à Londres, le 30 avril 1947, demeurant à Rock House, Gardiners Road 2B, Gibraltar,

2) Madame Kristel Segers, administrateur de sociétés, née à Turnhout, le 8 octobre 1959, demeurant au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

*Gérants B*

- Monsieur Steve Ozin, Director of Finance, né à Londres, le 7 décembre 1962, avec adresse professionnelle au 65 Kingsway, London, WC2B 6QT, UK,

- Monsieur Steve O'Keefe, Director of Taxation, né à Londres, le 24 août 1954, avec adresse professionnelle au 65 Kingsway, London, WC2B 6QT, UK,

- Madame Julie Jones, Assistant Administrateur, née à Glasgow le 6 mai 1969, avec adresse professionnelle à Alexander House 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes, GY1 3ZD.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Michel, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, vol. 141S, fol. 8, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

G. Lecuit.

(082287.3/220/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

**KEELEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 94.461.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

G. Lecuit.

(082290.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

**MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 96.380.

In the year two thousand and three, on the eighteenth day of November.  
Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MERRILL LYNCH LP HOLDINGS, INC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, U.S.A. and having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, U.S.A., here represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on 17 November 2003.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 96.380, incorporated pursuant to a notarial deed of 3 October, 2003 of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter, the «Company»).

The appearing party representing the whole corporate capital, the sole partner may validly deliberate on all the items of the following agenda:

*Agenda:*

1. Conversion of the share capital of the Company from euros into Danish Krone at the Foreign Exchange Reference Rate of the business day preceding the conversion, as published on the day of the conversion by the EUROPEAN CENTRAL BANK, determination of a new par value, cancellation of the existing euro denominated shares and issuance of new Danish Krone denominated shares.

2. Subsequent amendment of paragraph 1 of article 6 of the articles of association.

The sole partner took the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to convert the currency of the share capital of the Company from Euros into Danish Krone, at a foreign exchange rate of seven point four three nine Danish Krone (DKK 7.439) for one Euro (EUR 1.-), being the Foreign Exchange Reference Rate as at 17 November 2003, as published on the day of this deed by the EUROPEAN CENTRAL BANK.

The sole partner resolves further to fix the par value of the shares at two hundred forty-one point seven six seven five Danish Krone (DKK 241.7675) per share.

The sole partner resolves further to cancel all existing thirteen (13) Euros denominated shares and to issue four hundred (400) new Danish Krone denominated shares, with a par value of two hundred forty-one point seven six seven five Danish Krone (DKK 241.7675) per share.

As a result of the foregoing, the share capital of the Company is set at ninety-six thousand seven hundred and seven Danish Krone (DKK 96,707), represented by four hundred (400) shares, with a par value of two hundred forty-one point seven six seven five Danish Krone (DKK 241.7675) per share.

All the four hundred (400) new shares were allocated to the sole partner MERRILL LYNCH LP HOLDINGS, INC., prenamed.

*Second resolution*

As a consequence of the previous resolution, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation is amended as follows:

«**Art. 6. Paragraph 1.** The Company's share capital is set at ninety-six thousand seven hundred and seven Danish Krone (DKK 96,707.-), represented by four hundred (400) shares, with a par value of two hundred forty-one point seven six seven five Danish Krone (DKK 241.7675) each.»

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

This deed having been read to the appearing person, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MERRILL LYNCH LP HOLDINGS, INC., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, U.S.A. et ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, U.S.A., ici représentée par Maître Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, en date du 17 novembre 2003,

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 96.380, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 3 octobre 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après, la «Société»).

Le comparant représentant l'intégralité du capital social, l'associé unique peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour qui suit:

*Ordre du jour:*

1. Conversion de la devise d'expression du capital social d'euros en Couronnes Danoises au Taux de Change Etranger de Référence au jour ouvrable précédent la date de conversion, tel que publié au jour de la conversion par la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE, fixation d'une nouvelle valeur nominale, annulation des actions actuellement libellées en euros et émission de nouvelles actions libellées en Couronnes Danoises.

2. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 6 des statuts.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de convertir la devise d'expression du capital social de la Société d'euros en Couronnes Danoises, au taux de change de sept virgule quatre cent trente-neuf Couronnes Danoises (DKK 7,439) pour un euro (EUR 1,-), au Taux de Change Etranger de Référence au 17 novembre 2003, tel que publié au jour de cet acte par la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE.

L'associé unique décide en outre de fixer la valeur nominale des parts sociales à deux cent quarante et une virgule sept mille six cent soixante-quinze Couronnes Danoises (DKK 241,7675) par part sociale.

L'associé unique décide en outre d'annuler toutes les treize (13) parts sociales existantes libellées en euros et d'émettre quatre cents (400) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de deux cent quarante et un virgule sept mille six cent soixante-quinze Couronnes Danoises (DKK 241,7675) par part sociale.

L'intégralité des nouvelles parts sociales a été attribuée à MERRILL LYNCH LP HOLDINGS, INC., prénommée.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution précédente, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Paragraphe 1.** Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt-seize mille sept cent sept Couronnes Danoises (DKK 96.707,-) représenté par quatre cents (400) parts sociales, d'une valeur nominale de deux cent quarante et une virgule sept mille six cent soixante-quinze Couronnes Danoises (DKK 241,7675) chacune».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Ueberecken, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 15, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

*A. Schwachtgen.*

(082472.3/230/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

**MAYA HOUSE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 62.524.

—  
**RECTIFICATIF**

Il est porté à la connaissance de tiers qu'une erreur s'est glissée dans l'extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 2003 publié au Mémorial C N° 701 du 3 juillet 2003. En effet, il fallait lire dans le 3<sup>ème</sup> paragraphe:

«L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de Monsieur Maxim Yakovlev, demeurant 14, nab. R. Smolenki, 198 097 St Petersburg, Russie (...))»

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

*Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01448. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(081660.3/655/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

**ROCHA TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5690 Ellange, 18A, rue d'Erpeldange.

R. C. Luxembourg B 97.278.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le quatre décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Gregorio Rocha De Abreu, chauffeur, né à Ribeira Brava (Portugal) le 25 mai 1955, demeurant à L-5690 Ellange, 20, rue d'Erpeldange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de ROCHA TRANSPORTS, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Ellange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'activité de transports nationaux et internationaux de marchandises par route.

La société peut accomplir, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Gregorio Rocha De Abreu, chauffeur, né à Ribeira Brava (Portugal) le 25 mai 1955, demeurant à L-5690 Ellange, 20, rue d'Erpeldange, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, le comparant s'en réfère aux dispositions légales.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-5690 Ellange, 18A, rue d'Erpeldange.

- Est nommé gérant administratif, pour une durée indéterminée, Monsieur Gregorio Rocha De Abreu, préqualifié.
- Est nommée gérante technique, pour une durée indéterminée, Mademoiselle Teresa Isabel Carvalho Sanches, employée privée, née à Cascais (Portugal) le 28 avril 1978, demeurant à L-3314 Bergem, 10, Cité Raedelsbesch, ici présente et qui accepte.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant administratif et de la gérante technique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Rocha De Abreu, T. I. Carvalho Sanches, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 30, case 4. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 décembre 2003.

T. Metzler.

(082173.3/222/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

### **BUILDERS' CREDIT REINSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 78.673.

In the year two thousand and three, on the nineteenth of November,  
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

Is held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of BUILDERS' CREDIT REINSURANCE COMPANY S.A., a société anonyme having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, R.C. Luxembourg B 78.673, incorporated by deed of the undersigned notary on October 18, 2000, published in the Mémorial C number 352 of May 15, 2001. The Articles of Incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on October 22, 2002, published in the Mémorial C number 1739 of December 5, 2002.

The Meeting is presided by Mr Peter Noé, executive, with professional address at Opernplatz 2, D-45128 Essen, who appoints as secretary Mr John S. Morrey, general manager, with professional address at 53, route d'Arlon, L-8410 Steinfort.

The Meeting elects as scrutineer Mr Lambert Schroeder, managing director AON INSURANCE MANAGERS (LUX-EMBOURG) S.A., residing at Maison 22, L-9769 Roder.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the Meeting is the following:

1) Transfer of the registered office of the company from L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg to L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon and subsequent amendment of article 3, paragraph 1 of the articles of incorporation.

2) Resignation and appointment of directors.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the Meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the Meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list that all the six thousand (6,000) shares representing the entire share capital of six million US dollars (6,000,000.- USD) are represented at the present extraordinary General Meeting.

IV) The Meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the Meeting.

V) After this has been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the board of the Meeting, the Meeting proceeds to the agenda.

The Meeting having considered the agenda, the chairman submits to the vote the following resolutions which are taken unanimously:

#### *First resolution*

The General Meeting resolves to transfer the registered office of the company from L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg to L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon and subsequently to amend article 3, paragraph 1 of the articles of incorporation which will read as follows:

«**Art. 3. paragraph 1.** The registered office of the company is established in Steinfort.»

#### *Second resolution*

The General Meeting resolves to accept the resignation of Mr Jörg Günster as director and grants to him full discharge for the execution of his mandate until today.

*Third resolution*

The General Meeting resolves to appoint as director in his replacement Mr Heinrich Wintzer, retired, residing in L-7252 Bereldange, 1, rue de Schmitshausen, to bring up the number of directors from four (4) to five (5) and to appoint as additional director Mr John S. Morrey, general manager residing professionally in L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon. Their mandates shall expire at the annual General Meeting to be held in 2004.

There being no further item on the agenda, the Meeting was adjourned.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the undersigned notary by names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the Meeting signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French Version:**

L'an deux mille trois, le dix-neuf novembre,  
Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BUILDERS' CREDIT REINSURANCE COMPANY S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 78.673, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 octobre 2000, publié au Mémorial C, numéro 352 du 15 mai 2001. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 octobre 2002, publié au Mémorial C, numéro 1739 du 5 décembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Peter Noé, executive, avec adresse professionnelle à Opernplatz 2, D-45128 Essen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur John S. Morrey, general manager, avec adresse professionnelle à 53, route d'Arlon, L-8410 Steinfort.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lambert Schroeder, administrateur-délégué AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Maison 22, L-9769 Roder.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société de L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg à L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon et modification afférente de l'article 3, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

2) Démission et nominations d'administrateurs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les six mille (6.000) actions représentant l'intégralité du capital social de six millions de dollars US (6.000.000,- USD) sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

IV. Que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par les membres du bureau, l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société de L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg à L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon et de modifier en conséquence l'article 3, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Steinfort.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de Monsieur Jörg Günster comme administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer comme administrateur en son remplacement Monsieur Heinrich Wintzer, retraité, demeurant à 1, rue de Schmitshausen, L-7252 Bereldange, de porter le nombre des administrateurs de quatre (4) à cinq (5) et de nommer comme administrateur supplémentaire Monsieur John S. Morrey, general manager, demeurant professionnellement à 53, route d'Arlon, L-8410 Steinfort.

Leurs mandats expireront à l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2004.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Noé, J. S. Morrey, L. Schroeder, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, vol. 141S, fol. 37, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

P. Frieders.

(082201.3/212/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

---

**BUILDERS' CREDIT REINSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 78.673.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

P. Frieders.

(082203.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

---

**SOCIETE D'ENGINEERING ET DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 17.494.

Le bilan de la société au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(081616.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**SOCIETE D'ENGINEERING ET DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 17.494.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2003*

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2003.

- L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

*Pour extrait conforme*

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081612.3/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**SHORENDER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 47.064.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL01948, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(081620.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

**SHORENDER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 47.064.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 août 2003*

1. Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
2. L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
3. L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur à Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL01944. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(081615.3/655/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

**GRACH, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 28.372.

L'an deux mille trois, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GRACH, avec siège social à Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée par acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 1988, publié au Mémorial C numéro 251 du 22 septembre 1988, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 28.372.

L'assemblée est présidée par Madame Evelyne Jastrow, administrateur, demeurant à Bertrange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Michèle Sensi-Bergami, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Fatima Zahra Rami, employée privée demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les quatre cents (400) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur: la société anonyme SAFILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présente.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: E. Jastrow, M. Sensi-Bergami, F. Z. Rami, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2003, vol. 892, fol. 95, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> décembre 2003.

B. Moutrier.

(079316.3/272/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

**A.G.E. CREDIT A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1261 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 35.676.

L'an deux mille trois, le cinq novembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société CREDIT A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER S.A., avec siège à Luxembourg, 43, rue Goethe,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 1990, publié au Mémorial C numéro 203 du 4 mai 1991, page 9720,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.676,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1990, publiée au Mémorial C numéro 228 du 31 mai 1991, page 10910.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Heyse, expert fiscal, demeurant à Capellen, 79, route d'Arlon, qui désigne comme secrétaire Madame Véronique Mehly-Baraton, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Uschi Lies, clerc de notaire, demeurant à Rollingen/Mersch.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions sont renseignés sur une liste de présences, laquelle, après avoir été signées ne varietur, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte.

Monsieur le président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présences sus-mentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote les résolutions suivantes qui sont toutes approuvées à l'unanimité:

*Transfert du siège social*

Le siège social est transféré à L-1261 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie (BP 1235 L-1012 Luxembourg).

*Objet*

L'objet social est modifié de sorte que l'article 4 des statuts est remplacé et sera désormais libellé comme suit:

«La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

D'une manière générale, elle pourra accomplir tous actes et opérations industrielles, commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation ou son développement, la société étant dorénavant régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.»

A la suite de ce changement, la société ne sera plus soumise à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings, dès lors il convient également de modifier l'article 17 comme suit:

«**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leur modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### Dénomination

La société n'ayant plus la forme d'une holding, il convient de modifier l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CREDIT A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER S.A.»

#### Capital

Le capital de la société est converti de Flux 7.535.000,- en EUR 186.787,78 par conversion stricte.

Puis le capital est augmenté de deux cent dix-sept euros et vingt-deux cents (EUR 217,22) par incorporation des réserves libres de la société, pour être porté à un montant de cent quatre-vingt-sept mille cinq euros (EUR 187.005,-).

Le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-sept mille cinq euros (EUR 187.005,-), divisé en cent trente sept (137) actions d'une valeur nominale de mille trois cent soixante-cinq euros (EUR 1.365,-) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Heyse, V. Mehly-Baraton, U. Lies, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 7 novembre 2003, vol. 427, fol. 80, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 1<sup>er</sup> décembre 2003.

C. Mines.

(079813.3/225/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

### TRANSPORTS ROUTIERS N. LOSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7420 Cruchten, 74, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 12.733.

#### DISSOLUTION

L'an deux mil trois, le onze novembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Nicolas Losch, gérant de société, demeurant à L-7421 Cruchten, 35, rue de l'Eglise,

2. Madame Margot Lenert, sans profession, demeurant à L-7421 Cruchten, 35, rue de l'Eglise.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée TRANSPORTS ROUTIERS N. LOSCH, S.à r.l., avec siège à L-7420 Cruchten, 74, rue Principale, constituée originellement sous la dénomination de TRANSPORTS ROUTIERS ARENDT-LOSCH, suivant acte sous seing privé du 2 octobre 1972, publié au Mémorial C numéro 203 de 1972 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois aux termes d'une réunion des associés tenue à Cruchten le 2 janvier 2002, publiée au Mémorial C numéro 759 de 2002, inscrite au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 12.733.

II. Le capital social de la société s'élève à trente-sept mille cinq cents (€ 37.500,-) euros, représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (€ 25,-) euros chacune, entièrement libérées et souscrites par les comparants comme suit:

Nicolas Losch, sept cent cinquante parts sociales .....	750
Margot Lenert, sept cent cinquante parts sociales .....	750
Total: .....	1.500

Sur ce, les comparants ont pris les résolutions suivantes:

- ils ont décidé de dissoudre et de liquider la société,
- ils ont déclaré que la société a cessé toutes ses activités en date du 7 avril 2003 et en conséquence ils prononcent sa dissolution,
- ils donnent pleine et entière décharge aux gérants,

- ils ont déclaré que toutes les obligations de la société ont été acquittées et que les associés répondront encore personnellement de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes.

Tous les actifs de la société leur sont transférés, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif.

- Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.

- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-7421 Cruchten, 35, rue de l'Eglise.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Losch, M. Lenert, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 11 novembre 2003, vol. 425, fol. 84, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 décembre 2003.

U. Tholl.

(082228.3/232/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

---

**TAZM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 83.489.

En date du 25 novembre 2003, les actionnaires de la société ont:

1. renouvelé le mandat des administrateurs suivants pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 juillet 2003 et qui se tiendra en 2004:

- Monsieur Giovanni Cremona, expert-comptable, demeurant au 41, Via Marnelli, I-21052 Busto Arsizio, administrateur de classe A

- Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471, administrateur classe B

- Monsieur Pascal Roumiguié, employé privé, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471, administrateur de classe B

2. nommé en tant que commissaire aux comptes EUROFID, S.à r.l., ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 92.176 en remplacement de FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01597. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(081614.3/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**SYNERCOM COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 60.805.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 novembre 2003*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejang, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01482. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(081659.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**BHARTIYA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 69.964.

En date du 5 novembre 2003, les actionnaires ont renouvelé le mandat du commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01600. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Harmann.

(081624.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

**CONTRACTORS' CASUALTY & SURETY REINSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 78.674.

In the year two thousand and three, on the nineteenth of November,  
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

Is held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of CONTRACTORS' CASUALTY & SURETY REINSURANCE COMPANY S.A., a société anonyme having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, R.C. Luxembourg B 78.674, incorporated by deed of the undersigned notary on October 18, 2000, published in the Mémorial C number 352 of May 15, 2001. The Articles of Incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on October 22, 2002, published in the Mémorial C number 1739 of December 5, 2002.

The Meeting is presided by Mr Peter Noé, executive, with professional address at Opernplatz 2, D- 45128 Essen, who appoints as secretary Mr John S. Morrey, General Manager, with professional address at 53, route d'Arlon, L-8410 Steinfort.

The Meeting elects as scrutineer Mr Lambert Schroeder, managing director AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., residing at Maison 22, L-9769 Roder.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the Meeting is the following:

1) Transfer of the registered office of the company from L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg to L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon and subsequent amendment of article 3, paragraph 1 of the articles of incorporation.

2) Resignation and appointment of directors.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the Meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the Meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list that all the fourteen thousand (14,000) shares representing the entire share capital of fourteen million US dollars (14,000,000.- USD) are represented at the present Extraordinary General Meeting.

IV) The Meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the Meeting.

V) After this has been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the board of the Meeting, the Meeting proceeds to the agenda.

The Meeting having considered the agenda, the chairman submits to the vote the following resolutions which are taken unanimously:

*First resolution*

The General Meeting resolves to transfer the registered office of the company from L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg to L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon and subsequently to amend article 3, paragraph 1 of the articles of incorporation which will read as follows:

«**Art. 3. Paragraph 1.** The registered office of the company is established in Steinfort.»

*Second resolution*

The General Meeting resolves to accept the resignation of Mr Jörg Günster as director and grants to him full discharge for the execution of his mandate until today.

*Third resolution*

The General Meeting resolves to appoint as director in his replacement Mr Heinrich Wintzer, retired, residing in L-7252 Bereldange, 1, rue de Schmitshausen, to bring up the number of directors from four (4) to five (5) and to appoint as additional director Mr John S. Morrey, General Manager, residing professionally in L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon. Their mandates shall expire at the Annual General Meeting to be held in 2004.

There being no further item on the agenda, the Meeting was adjourned.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the undersigned notary by names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the Meeting signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French Version:**

L'an deux mille trois, le dix-neuf novembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONTRACTORS' CASUALTY & SURETY REINSURANCE COMPANY S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 78.674, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 octobre 2000, publié au Mémorial C, numéro 352 du 15 mai 2001. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 octobre 2002, publié au Mémorial C, numéro 1739 du 5 décembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Peter Noé, executive, avec adresse professionnelle à Opernplatz 2, D-45128 Essen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur John S. Morrey, General Manager, avec adresse professionnelle à 53, route d'Arlon, L-8410 Steinfort.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lambert Schroeder, administrateur-délégué AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Maison 22, L-9769 Roder.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société de L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg à L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon et modification afférente de l'article 3, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

2) Démission et nominations d'administrateurs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les quatorze mille (14.000) actions représentant l'intégralité du capital social de quatorze millions de dollars US (14.000.000,- USD) sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

IV. Que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par les membres du bureau, l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société de L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg à L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon et de modifier en conséquence l'article 3, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Steinfort.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de Monsieur Jörg Günster comme administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer comme administrateur en son remplacement Monsieur Heinrich Wintzer, retraité, demeurant à 1, rue de Schmitshausen, L-7252 Bereldange, de porter le nombre des administrateurs de quatre (4) à cinq (5) et de nommer comme administrateur supplémentaire Monsieur John S. Morrey, General Manager, demeurant professionnellement à 53, route d'Arlon, L-8410 Steinfort.

Leurs mandats expireront à l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2004.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Noé, J. S. Morrey, L. Schroeder, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, vol. 141S, fol. 37, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

P. Frieders.

(082206.3/212/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

**CONTRACTORS' CASUALTY & SURETY REINSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 78.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

P. Frieders.

(082208.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

**INARI REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

R. C. Luxembourg B 49.648.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf septembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INARI REAL ESTATE S.A., avec siège social à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf, suivant acte notarié en date du 7 décembre 1995, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 138 du 28 mars 1995, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte notarié, en date du 29 avril 2003, en voie de publication.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Caroline Meyers, employée privée, demeurant à Contern, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B- Chantemelle.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Eschette, docteur en sciences économiques, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège de la société de L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf à L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles et changement subséquent de l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup>.

2. Révocation de deux des trois administrateurs actuels de la société et nomination de deux nouveaux administrateurs.

3. Révocation du commissaire aux comptes actuel et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège de la société de L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf à L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de révoquer deux des trois administrateurs actuels de la société à savoir:

- Monsieur Romain Schmit, responsable asset-management, né à Luxembourg, le 18 octobre 1960, demeurant à L-7651 Heffingen, 12, Um Knaeppchen,

- Monsieur Marc Hayard, directeur, né à Troisvierges, le 27 août 1963, demeurant à L-8415 Steinfort, 16, rue Herrenfeld,

les deux administrateurs prénommés ont été nommés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 avril 2003,

L'Assemblée leur accorde décharge entière et définitive pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs:

- Monsieur Claude Eschette, retraité, né le 22 septembre 1941 à Wiltz, demeurant à 22, Ceinture Beau Site, L-5867 Fentange,

b) Monsieur Val Kugener, employé privé, né le 17 juillet 1980 à Luxembourg, demeurant à L-7650 Heffingen, 41, Op der Strooss.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés se terminera lors de l'Assemblée Générale Annuelle de la société de l'année 2008.

L'Assemblée Générale confirme Monsieur Patrick Eschette, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 28 décembre 1971, demeurant à L-5867 Fentange, 22, Ceinture Beau-Site dans ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de révoquer l'actuel commissaire aux comptes:

La société EUWEHA S.A., ayant son siège social à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes:

Monsieur René Moris, expert-comptable, né le 22 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à L-1853 Luxembourg-Cents, 24, rue Léon Kauffman.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé se terminera lors de l'Assemblée Générale Annuelle de la société de l'année 2008.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ six cents Euros (600,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Meyers, A. Braquet, P. Eschette, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, vol. 140S, fol. 93, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

G. Lecuit.

(082212.3/220/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

---

**INARI REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

R. C. Luxembourg B 49.648.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

G. Lecuit.

(082214.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

---

**COUNTRY PARADISE DESIGN & CONSULTANCY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 40.446.

En date du 21 novembre 2003, Mrs Neumann-Ullrich a démissionné de son mandat de commissaire de la société COUNTRY PARADISE DESIGN & CONSULTANCY S.A. ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01601. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(081625.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**SUNOTEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 40.231.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(081631.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**TK ALUMINUM US, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 237.400,-.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 88.955.

*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 27 novembre 2003*

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 27 novembre 2003 que:

- Le rapport des gérants est approuvé.
- Décharge est donnée aux Gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à aujourd'hui et confirmation de leur mandat de gérants A&B est faite.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081655.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**TK ALUMINUM LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 88.976.

*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 27 novembre 2003*

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 27 novembre 2003 que:

- Le rapport des gérants est approuvé.
- Décharge est donnée aux Gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à aujourd'hui et confirmation de leur mandat de gérants A&B est faite.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081657.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**BAMALITE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 44.356.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Signature.

(081665.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**COLOGNE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 28.546.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 novembre 2003*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05748. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081661.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**REMAPA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 32.149.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 novembre 2003*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05746. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081662.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**FIRST CATTLE CO, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 49.471.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, Experts Comptables et Fiscaux, Réviseurs d'Entreprises

Signature

(081667.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**GALAXY GRAIN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 43.255.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 octobre 2003*

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Ernst Sommer, directeur de sociétés, demeurant 7, rue Gabian à MC-98000 Monaco, de Monsieur Massimo Filosa, directeur de sociétés, demeurant 7, rue Gabian à MC-98000 Monaco et de Monsieur Gianghi Serena, directeur de sociétés, demeurant 7, rue Gabian à MC-98000 Monaco. UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., ayant son siège social au 36, route de Longwy à L-8080 Bertrange, est réélu comme Commissaire aux Comptes. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes 2003.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la société.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL00939. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081664.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**SIST FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 39.068.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 14 octobre 1999 entre:

Société domiciliée:

SIST FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

R.C. Luxembourg B 39.068

et

Domiciliataire:

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

R.C. Luxembourg B 28.967

a pris fin avec effet au 27 novembre 2003.

Fait à Luxembourg, le 27 novembre 2003.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081666.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**JAIPUR CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

**Capital social 93.000 EUR.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 39.722.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 juin 1997*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 juin 1997 que les mandats d'administrateur de M. Eric Isaac, demeurant à Moutfort, Mme Enid Muirhead, demeurant à Moutfort et Mme Jacqueline Heynen, demeurant à Strassen, le mandat d'Administrateur-Délégué de M. Eric Isaac, ainsi que le mandat de commissaire de M. Paul Lux ont été renouvelés pour un nouveau terme de 6 années pour venir à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2003.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

E. Isaac / E. Muirhead.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01317. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081683.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

65704

**VINESMITH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7620 Larochette, 38bis, route de Mersch.  
R. C. Luxembourg B 46.255.

*Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2003*

Les actionnaires de la société VINESMITH S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 8 décembre 2003 au siège social, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Robert Elvinger, expert-comptable, demeurant à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix est acceptée à l'unanimité.

- Pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat

- Le conseil d'administration aura donc désormais et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2007, la composition suivante:

Monsieur Michael Hiller, administrateur de société, demeurant à D-67459 Boehl-Iggelheim, Friederich-Ebert-Strasse, 21 (administrateur-délégué)

Monsieur Harry Leventhal, retraité, demeurant à 5900, Arlington Avenue, Riverdale, New York 10471, USA

Madame Michelle Feyerstein, secrétaire, demeurant à L-7621 Larochette, 7A, rue du Moulin.

Larochette, le 8 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02423. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(081673.3/503/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**NOMINA S.A., Société Anonyme.**

**Capital social 500.000 EUR.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 32.409.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 juillet 2001*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 juillet 2001 que les mandats d'Administrateur de M. Eric Isaac, demeurant à Moutfort et de Mme Enid Muirhead, demeurant à Moutfort, le mandat d'Administrateur-Délégué de M. Eric Isaac, ainsi que le mandat de commissaire de M. Paul Lux ont été renouvelés pour un nouveau terme de 6 années pour venir à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2007.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

E. Isaac.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01318. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(081686.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**ENEA OSE PARTICIPATIONS, Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 81.818.

**DISSOLUTION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Grevenmacher, le 14 mars 2003, vol. 521, fol. 83, case 4:

I.- Que la société anonyme ENEA OSE PARTICIPATIONS, (R. C. Luxembourg section B numéro 81.818), avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 1028 du 17 novembre 2001.

II.- Que l'actionnaire unique déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société.

III.- Que l'actionnaire unique déclare avoir liquidé tous les engagements de la société dissoute et que la dissolution de la société est achevée.

IV.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 décembre 2003.

J. Seckler.

(082227.3/231/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.

---

**SOCIETE GENERALE DE PARTICIPATIONS AGRO-ALIMENTAIRES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 28.972.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 22 juillet 2003*

Monsieur Riciputi Piero, dirigeant d'entreprise, demeurant à Cesena (FO), via Fratelli Rosselli 33, Italie; Monsieur Pesi Ivo, dirigeant d'entreprise, demeurant à Padova, Riviera Paleocapa 3, Italie; Monsieur Reis Piero, avocat, demeurant à Venezia, Dorsoduro 3464, Italie sont nommés administrateurs en ajoute aux autres administrateurs déjà en fonction. Les mandats des nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Pour extrait sincère et conforme

SOCIETE GENERALE DE PARTICIPATIONS AGRO-ALIMENTAIRES S.A.

M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02295. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081710.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**HUNTER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 74.855.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 28 novembre 2003*

Monsieur Diederich Georges, Monsieur Heitz Jean-Marc et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés Administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur De Bernardi Alexis est renommé Commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

HUNTER INTERNATIONAL S.A.

G. Diederich / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02290. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081716.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**TEKNOLOGIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 52.544.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, Experts Comptables et Fiscaux, Réviseurs d'Entreprises

Signature

(081670.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**BECKET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des 3 Cantons.  
R. C. Luxembourg B 85.251.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(081754.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**SOFRI, SOCIETE FONCIERE DE REALISATION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 34.170.

1) - Mademoiselle Vangelina Karamitre, employée privée, née le 9 décembre 1976 à Luxembourg, demeurant à 2-4, rue Jean-Pierre Huberty, L-1742 Luxembourg;

- Madame Christine Bucari, indépendant, née le 29 mars 1973 à Luxembourg, demeurant à 29, route d'Esch, L-3230 Bettembourg;

- Monsieur Georges Brimeyer, pensionné, né le 29 septembre 1942 à Luxembourg, demeurant à 111, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg,

démissionnent par la présente avec effet immédiat des postes d'administrateurs de la société.

2) La société AMSTIMEX S.A., avec siège social à L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier, donne par la présente sa démission du poste de commissaire aux comptes.

3) Le siège social à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Karamitre.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02536. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081739.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

**PRADERA HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Au capital de € 36.671.800.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 86.621.

**EXTRAIT**

Il ressort d'une convention de cession en date du 12 novembre 2003 entre PRADERA MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et PRADERA-AM PLC., ayant son siège social au Devonshire House, 146 Bishopsgate, Londres EC2M 4JX (Royaume-Uni), que PRADERA MANAGEMENT, S.à r.l. a transféré une (1) part sociale de la société à responsabilité limitée PRADERA HOLDCO, S.à r.l., ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec un capital social de trente-six millions six cent soixante et onze mille huit cents euros (EUR 36.671.800) inscrite sous le numéro R. C. Luxembourg B 86.621, à la société PRADERA-AM PLC.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL00916. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081746.3/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

**INTERNATIONAL HOTEL LICENSING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.136.

*Extrait des Minutes de la Résolution de l'Associé unique de la société,  
qui s'est tenue le 7 novembre 2003 au siège social*

A la Résolution de l'Associé unique de INTERNATIONAL HOTEL LICENSING COMPANY, S.à r.l. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2001;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;

- d'allouer comme suit le bénéfice de l'exercice: USD 13.843.471;

- à la réserve légale ..... 692.173,55 USD

- à reporter ..... 13.151.297,45 USD

- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

V. Elvinger / L. Pulse Jr

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02250. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081819.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

**PRADERA GREECE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Au capital de € 12.500.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 81.549.

—  
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession en date du 12 novembre 2003 entre PRADERA HOLDCO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et PRADERA-AM PLC., ayant son siège social au Devonshire House, 146 Bishopsgate, Londres EC2M 4JX (Royaume-Uni), que PRADERA HOLDCO, S.à r.l. a transféré une (1) part sociale de la société à responsabilité limitée PRADERA GREECE, S.à r.l., ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) inscrite sous le numéro R. C. Luxembourg B 81.549, à la société PRADERA-AM PLC.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL00917. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081751.3/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**ACTARIS EXPANSION, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 95.102.

—  
EXTRAIT

Les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ACTARIS EXPANSION*

Signature

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02210. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081755.3/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**DELIMMOBIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 25.311.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Signature.

(081682.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**ACTARIS CAPITAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 94.006.

—  
EXTRAIT

Les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ACTARIS CAPITAL*

Signature

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02211. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081762.3/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**FINANPART S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 75.029.

Il est déclaré que la société FINANPART S.A., établie à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, a dénoncé son contrat de domiciliation avec Maître Gross Alain avec effet au 28 mars 2002.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

A. Gross.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081766.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**IAM TRUST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 97.032.

*Extrait sincère de la résolution de l'associé unique du 20 novembre 2003*

L'associé unique a cédé l'intégralité du capital social de la société aux personnes suivantes:

- Dan Haalström, Skördevägen 7, S-183 57 Täby, Sweden;
  - Erland Sköldborg, Surbrunnsgatan 59, S-113 27 Stockholm, Sweden;
  - Magnus Wikner, Norra Skogsrundan 81, S-184 63 Äkersberga, Sweden;
  - Pontus Dahlström, Gårdsmygen 2, S-182 73 Stocksund, Sweden,
- chacune de ces personnes devenant propriétaire de 25% des parts de la société.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02143. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081774.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**INTERNATIONAL PRODUCT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 50.

R. C. Luxembourg B 93.215.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 31 octobre 2003*

Monsieur Marcel Witvrouw démissionne de sa fonction d'administrateur.

Monsieur Jonathan Witvrouw est nommé administrateur.

Pour extrait sincère et conforme

D. Witvrouw

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06339. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081797.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**LERCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 42.909.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
qui s'est extraordinairement tenue le 10 novembre 2003 à 14.00 heures à Luxembourg*

*Quatrième résolution*

Le montant des pertes cumulées au 31 décembre 2002 dépassant la moitié du capital social, conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la dissolution de la société mais de continuer les activités de celle-ci.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour copie sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01819. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081803.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

---

**BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 25.459.

Messieurs et Mesdames les Actionnaires de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. sont invités à participer à  
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires qui se tiendra le 15 janvier 2004 à 12.30 heures au siège social de la Banque au 12, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et dont l'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification du premier paragraphe de l'article 16 des Statuts pour lui donner la teneur suivante: «L'Assemblée Générale Annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le premier jeudi du mois de février à dix heures (10.00) du matin. Si ce jour est férié, l'Assemblée aura lieu le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.»
2. Divers.

Pour participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire, Messieurs et Mesdames les Actionnaires voudront bien déposer leurs titres au siège social de la Banque ou aux guichets de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A. au moins cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée et en demander le blocage, afin d'obtenir une carte d'entrée à l'Assemblée.

Pour toute question complémentaire, veuillez contacter le Secrétariat Juridique de la Banque, Mmes Chantal Hagen-De Mulder ou Sophie Declaye, aux n° 45.35.45.23.22/20.49.  
I (05395/034/22) Le Conseil d'Administration.

---

**BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 25.459.

Messieurs et Mesdames les Actionnaires de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. sont invités à participer à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui se tiendra le 15 janvier 2004 à 11.00 heures au siège social de la Banque au 12, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et dont l'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 2003.
2. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
3. Affectation des Résultats.
4. Décharge aux Administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, Messieurs et Mesdames les Actionnaires voudront bien déposer leurs titres au siège social de la Banque ou aux guichets de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A. au moins cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée et en demander le blocage, afin d'obtenir une carte d'entrée à l'Assemblée.

Pour toute question complémentaire, veuillez contacter le Secrétariat Juridique de la Banque, Mmes Chantal Hagen-De Mulder ou Sophie Declaye, aux n° 45.35.45.23.22/20.49.  
I (05394/034/23) Le Conseil d'Administration.

---

**MARINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 65.770.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 16 janvier 2004 à 14.00 heures, à Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 juillet 2002 et 31 juillet 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires.

5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Transfert du siège social.
8. Divers.

I (05338/000/21) *Le Conseil d'Administration.*

---

**SICAV BEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.  
R. C. Luxembourg B 28.632.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *15 janvier 2004* à 14.00 heures dans les bureaux de BISYS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clôturé le 30 septembre 2003.
2. Approbation du rapport annuel et des comptes de l'exercice clôturé le 30 septembre 2003 et affectation des résultats.
3. Quitus de leur gestion aux Administrateurs.
4. Quitus de son mandat au Réviseur d'Entreprises.
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs.
7. Divers.

Les actionnaires sont invités à déposer leurs actions au siège social de la Société, en vue de participer à l'Assemblée, au plus tard 3 jours francs avant la date de l'Assemblée où elles resteront bloquées jusqu'à l'issue de l'Assemblée.

Les procurations sont à adresser au siège social de BISYS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. avant le 12 janvier 2004.

I (05380/755/23) *Le Conseil d'Administration.*

---

**INTFIDECO, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 24.884.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *15 janvier 2004* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (05192/795/16) *Le Conseil d'Administration.*

---

**HENDERSON HORIZON FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 22.847.

Due to the lack of quorum, the Extraordinary General Meeting held on 8 December, 2003, was not able to validly decide on its agenda. Thus, the Shareholders are invited to attend a

**RECONVENED EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders of the Company to be held at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg at 11.00 a.m. on *12 January 2004*, for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Amendment of Article 4, first paragraph, to replace the first sentence with «The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg.» Amendment of Article 4, first paragraph to replace the final sentence with «The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by resolution of the board of directors.»

2. Amendment of Article 5, second paragraph to replace «fifty million francs luxembourgeois (50,000,000.- frs. lux.)» with «one million two hundred and thirty-nine thousand four hundred and sixty-seven euros and sixty-three cents (1,239,467.62 EUR).»
3. Amendment of Article 17, to replace the third paragraph with «The term “personal interest”, as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the Manager (as defined in Article 25 below) or any associate or affiliate thereof, or such other company or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.»
4. Amendment of Article 25, third paragraph, to replace the first sentence with «The Company shall enter into an investment advisory and management agreement with HENDERSON MANAGEMENT S.A., a company organised and existing in the form of a société anonyme under the laws of Luxembourg or any associate or affiliate thereof (the “Manager”), whereunder such company will advise the Company on and assist it with respect to its portfolio investments.»
5. Closure of the Henderson Horizon Fund - Pan European Technology Fund.
6. Closure of the Henderson Horizon Fund - Global Technology Leaders Fund.
7. Closure of the Henderson Horizon Fund - Global Emerging Markets Fund.
8. Closure of the Henderson Horizon Fund - UK Equity Fund.
9. Closure of the Henderson Horizon Fund - Sterling Bond Fund.
10. That items 1 to 9 become effective on 6 February, 2004.

Resolutions 1, 2, 3 and 4 shall be passed without a quorum, by a majority of two thirds of the total Shares of each Class and sub-class represented. Resolutions 5, 6, 7, 8 and 9 shall be passed without a quorum, by a majority of two-thirds of the Shares represented of the Pan European Technology Fund, the Global Technology Leaders Fund, the Global Emerging Markets Fund, the UK Equity Fund and the Sterling Bond Fund respectively.

Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Luxembourg Branch, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg to arrive no later than 7 January 2004. Proxy forms have been sent to registered Shareholders and can also be obtained from BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

9. December 2003.

II (05231/755/43)

*The Board of Directors.*

**TAMARIS ALTERNATIVE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 88.629.

The Extraordinary General Meeting that was convened on the 9 December 2003, could not deliberate legitimately because the quorum required by the article 67-1 of the law of the 10th August 1915 relative to commercial companies was not reached. Consequently, the shareholders of TAMARIS ALTERNATIVE FUND (the «Company») are convened to the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

that will be held at the offices of ING LUXEMBOURG, 46-48, route d'Esch in L-2965 Luxembourg, on 13 January 2004 at 14.30 p.m. in order to decide on the proposal of amendments to the articles 3, 5, 20, 23, 27, 30 and 32 of the Articles of Incorporation of TAMARIS ALTERNATIVE FUND.

More specifically,

*Agenda:*

1. The proposed modification of article 3 consists in replacing the reference to the law of March 30, 1988 by a reference to the part II of the law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings as such law may be amended from time to time and submit the Company to the provisions of the latter law.
2. The proposed modification of article 5 consists in (i) replacing the reference to the article 111 of the law of March 30, 1988 by a reference to the article 133 of the law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings, (ii) replacing the sentence regarding the minimum capital of the Company as follows: «The statutory minimum capital is that stipulated by the Luxembourg Law of December 20, 2002».
3. The proposed modification of article 20 consists in replacing the reference to the law of March 30, 1988 by a reference to the law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings.
4. The proposed modification of article 23 under point III consists in deleting the reference to the article 111(2) of the law of March 30, 1988 as modified by the article 5 of the law of July 17, 2000.
5. The proposed modification of article 27 consists in replacing the reference to the law of March 30, 1988 by a reference to the law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings.
6. The proposed modification of article 30 consists in replacing the reference to the law of March 30, 1988 by a reference to the law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings.
7. The proposed modification of article 32 consists in replacing the reference to the law of March 30, 1988 by a reference to the law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings.

In order to be valid, proxies must be sent to and received by ING LUXEMBOURG, Fund Administration Dpt, Legal and Domiciliary Services, at least five clear days before the Meeting. All shares being issued in registered form will be blocked as from the date of reception of the relevant proxies until the meeting has been held.

The Meeting may deliberate upon issues on the agenda legitimately no matter how much capital is present or represented. Decisions shall be taken by a two-third majority of the votes that are present or represented.

II (05253/755/38)

The Board of Directors.

**THE LiquidityPlus FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxembourg B 89.370.

Die Aktionäre der THE LiquidityPlus FUND, SICAV, werden hiermit zur

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 5. Januar 2004 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz der Gesellschaft in Luxembourg stattfindet und über folgende Tagesordnung abstimmen wird:

*Tagesordnung:*

Einzigster Punkt der Tagesordnung: Satzungsänderung - Bestimmung des Nettoinventarwerts:

**Art. 23.** Der Wert dieser Vermögenswerte wird wie folgt bestimmt:

a) Der Bewertungskurs der Geldmarktanlagen, der Wert sämtlicher an der Börse notierten oder gehandelten Wertpapiere und der Wert aller Wertpapiere der Gesellschaft, die nicht notiert sind, werden, mit einer Restlaufzeit von höchstens zwei Jahren, ausgehend vom Nettoerwerbskurs, unter Konstanthaltung der daraus berechneten Anlagerendite, sukzessive dem Rückzahlungspreis angeglichen. Bei grösseren Änderungen der Marktverhältnisse muss die Bewertungsbasis den aktuellen Marktrenditen angepasst werden.

b) Der Wert sämtlicher an der Börse notierten oder gehandelten Wertpapiere, mit einer Restlaufzeit von über zwei Jahren, basiert auf dem letzten Kurse am Tage vor dem Bewertungsstichtag. Falls solche Preise den richtigen Wert der Wertpapiere nicht darstellen, werden diese Wertpapiere sowie alle Wertpapiere der Gesellschaft, die nicht notiert sind, vorsichtig und in gutem Glauben gemäss vernünftigerweise voraussehbaren Verkaufspreisen bewertet.

Die Entscheidungen der ausserordentlichen Generalversammlung werden im Hinblick auf den einzigen Tagesordnungspunkt durch die 2/3 Mehrheit der anwesenden oder vertretenden und mitstimmenden Aktionäre getroffen, sofern wenigstens 50% des Aktienkapitals anwesend oder vertreten ist.

Aktionäre, die an dieser Generalversammlung persönlich nicht teilnehmen können, können sich gemäss Artikel 17 der Satzung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen, wenn sie eine schriftliche Vollmacht erteilen.

II (05316/755/28)

Der Verwaltungsrat.

**KBC MONEY, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 30.382.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 3 décembre 2003*

- La cooptation de Messieurs Rafik Fischer et Guido Segers, en tant qu'administrateurs de la société, en remplacement de Messieurs Daniel Van Hove et Luc Philips est ratifiée.

- La réélection du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG pour un nouveau terme de trois ans, jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2006 est acceptée.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC MONEY

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02832. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082338.3/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2003.